

ÉDUCATRICES EN MILIEU FAMILIAL

# La facture sera lourde pour Québec

**La syndicalisation des éducatrices en milieu familial risque de coûter un bras à l'État québécois dont le réseau de garderies accapare déjà la troisième dépense la plus importante, après la santé et l'éducation.**

DIANE TREMBLAY

« Ça aura un coût. D'ailleurs, c'est probablement pour des raisons économiques qu'on a empêché ces femmes-là d'avoir des droits. Elles ont été traitées comme des travailleuses de deuxième zone. Nous avons contribué à rétablir leurs droits. Ça permettra de soutenir un meilleur développement des services », a fait part, hier, la vice-présidente de la CSQ, M<sup>me</sup> Louise Chabot.

À l'heure actuel-

le, on dénombre 15 000 éducatrices en milieu familial au Québec qui offrent des places à contribution réduite à 7 \$. Après une longue bataille juridique, une décision de la Cour supérieure leur a finalement donné le droit de se syndiquer.

Des requêtes en demande d'accréditation représentant plus de 7 200 éducatrices ont été déposées, au cours des dernières semaines, auprès de la Commission des re-

lations du travail.

## Situation à Québec

Dans la région de Québec, cinq requêtes totalisant près de 500 éducatrices sur une possibilité de 1 300 ont déjà été enregistrées par la CSQ et la CSN. La liste est cependant loin d'être exhaustive, car plusieurs autres demandes sont en préparation actuellement.

La première décision de la Commission est attendue en janvier. Les conventions collectives viendront ensuite déterminer le salaire auquel elles ont droit, de même que les conditions de travail qui s'y rattachent, comme les congés

de maladie, les vacances, les heures de travail, etc.

« Elles ne peuvent avoir moins que ce qu'elles avaient déjà », a ajouté M<sup>me</sup> Chabot.

À en croire la CSQ, elles ne gagnent presque rien avec un taux de 4 \$ et 6 \$ l'heure pour des semaines de 62 heures de travail, sans congé de maladie ni vacances payées.

## Qui va payer?

Plusieurs interrogations demeurent toutefois sans réponse, déplore la présidente-directrice générale de l'Association des éducatrices en milieu familial du Québec (AEMFQ), M<sup>me</sup> Nathalie D'A-

mours.

Toute la question reliée aux frais d'emploi est loin d'être réglée. Les éducatrices ignorent la proportion des dépenses qu'elles réalisent pour garder les enfants, que ce soit en ce qui a trait à la nourriture et au matériel éducatif, qui leur sera remboursée.

« Je n'en veux pas aux syndicats. Ils font leur job. J'en veux au gouvernement qui ne fait rien. Il devrait traiter ce dossier en priorité », a déclaré M<sup>me</sup> D'A-

mours. Plusieurs ont peur que l'arrivée d'un nouveau ministre à la famille ne vienne ralentir la suite. M. Tony

Tomassi vient tout juste de succéder à la ministre Michelle Courchesne. De son côté, le commissaire aux relations du travail, M.

Jacques Vignolat, qui présidera une conférence préparatoire le 15 janvier, pourrait choisir de procéder par blocs plutôt que

d'entendre chaque demande sur une base individuelle, ce qui serait très long étant donné le nombre de parties en cause.